

A LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE:



- 8 Gamma caméras (3 SPECT-CT, 2 caméras simple tête, 3 caméras double tête)



- 1 PET-CT



- 4 Ostéodensitomètres



Centres Hospitaliers Jolimont asbl

Siège social

Rue Ferrer, 159
B-7100 Haine-Saint-Paul

Médecine nucléaire - Hôpital de Jolimont

Rue Ferrer, 159 - 7100 Haine-Saint-Paul
De 8h à 17h - Bâtiment C, Niveau -1
Tél: 064 23 41 62

Médecine nucléaire - Hôpital de Lobbes

Rue de la Station, 25 - 6540 Lobbes
De 8h à 16h30 - 2ème étage
Tél: 071 599 412

Médecine nucléaire - Hôpital de Nivelles

Rue Samiette, 1 - 1400 Nivelles
De 8h à 17h - Tél: 067 885 441

Médecine nucléaire - Hôpital de Tubize

Avenue de Scandiano, 8 - 1480 Tubize
De 8h à 17h - Tél: 02 391 02 65

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE:

- Médecins nucléaristes
- Médecins radiologues
- Physiciens
- Technologues en imagerie médicale
- Infirmiers
- Secrétaires

EXAMENS RÉALISÉS :

- Scintigraphies
- PET-CT
- Tests fonctionnels utilisant les radio-isotopes
- Ostéodensitométrie
- Recherche de ganglions sentinelles
- Thérapie métabolique par radio-isotopes

Mars 2017 - 152878
PO1-G-ENR-016-01



www.jolimont.be



SERVICE DE MÉDECINE NUCLÉAIRE



www.jolimont.be

INFORMATIONS PRATIQUES

N'oubliez pas :

- Votre carte d'identité
- Votre demande d'examen
- Faire votre préparation si demandée lors de la prise de RDV
- Nous informer de vos allergies et de vos traitements médicamenteux
- Nous avertir si vous êtes enceinte ou allaitante
- Ne pas laisser un enfant seul en salle d'attente

IMPORTANT !

À votre arrivée, présentez-vous à l'**accueil du service de médecine nucléaire**.

Attention, nous ne pouvons pas réaliser l'examen sans votre demande d'examen.

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter le rendez-vous, nous vous demandons de nous le faire savoir **24h à l'avance**.

PRÉPARATION SPÉCIFIQUE

Selon l'examen, des consignes vous seront données lors de la prise de RDV par le secrétariat de médecine nucléaire.

PRÉCAUTIONS

Veuillez mentionner au personnel soignant si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être, ou si vous allaitez.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

Vous serez généralement vus par un médecin nucléariste avant l'examen.

La durée de l'examen varie suivant le type de scintigraphie : n'hésitez pas à demander la durée de l'examen lors de la prise de RDV pour votre propre organisation.

Dans la plupart des cas, un produit radiopharmaceutique vous sera injecté par le personnel soignant. Le délai entre l'administration du produit et le début de l'examen est variable suivant le type d'examen.

Le personnel soignant réalise ensuite une série de clichés, il vous sera demandé de rester le plus immobile possible pendant l'examen. Parfois on vous demandera de revenir pour réaliser des clichés supplémentaires.

RÉSULTATS

Le médecin nucléariste examinera les clichés. Cette analyse prend du temps, le résultat ne pourra pas vous être fourni immédiatement et sera envoyé à votre médecin traitant ou au spécialiste qui en fait la demande.

L'EXAMEN EST-IL DOULOUREUX ?

Les examens de médecine nucléaire sont indolores. L'injection du produit radiopharmaceutique est ressentie comme la piqûre lors d'une prise de sang. Les produits utilisés ne provoquent habituellement aucune réaction allergique; toutefois si vous deviez ressentir un quelconque malaise, n'hésitez pas à nous interpeller.

RISQUES LIÉS À L'EXAMEN

Toute procédure médicale comporte des risques. En général, les risques liés à une procédure d'imagerie médicale sont minimes et les avantages sont souvent plus grands que les risques potentiels.

Les doses consécutives aux expositions médicales à des fins radio-diagnostiques sont maintenues au niveau le plus faible raisonnablement possible pour bénéficier de l'information diagnostique optimale en minimisant le risque induit.

RECOMMANDATIONS APRÈS L'EXAMEN

- Boire beaucoup d'eau afin d'éliminer rapidement le produit radiopharmaceutique.
- Eviter le contact avec les femmes enceintes et les enfants durant la journée de l'examen.
- Des recommandations suite à votre examen vous seront transmises si nécessaire.
- Si une attestation de présence est exigée par votre employeur, n'hésitez pas à la demander au secrétariat.

Si après lecture de cette brochure, vous avez encore des questions, n'hésitez pas à nous interpeller !